

Information Covid-19

A l'attention des équipes officinales
REGLES STRICTES jusqu'au 15 avril 020

Mars 2020

- 1 – Lavage des mains obligatoire quand vous arrivez de l'extérieur (matin, après midi voir plus) à l'eau et au savon de Marseille mis à disposition.
- 2- **Port du masque obligatoire** devant un client au comptoir avec respect d'une distance de sécurité d'un mètre.
- 3- Désinfection des comptoirs toutes les heures en cas d'affluence.
- 4- Demander aux clients de respecter la distance de sécurité d'1 mètre en leur indiquant le point de départ = ligne au sol Mylan.
- 5- Isoler une personne fiévreuse ou qui tousse. Laisser un pharmacien s'en occuper et désinfecter le comptoir après son passage.
- 6- Autorisation donnée par le gouvernement de renouveler un traitement chronique jusqu'au 31 mai même si l'ordonnance n'est plus valable (sauf médicaments stupéfiants et apparentés !!)
- 7- Les masques du stock de l'Etat ne peuvent être distribués qu'aux professionnels de santé exerçants : tous médecins, infirmiers, pharmaciens, kiné, sages-femmes, dentistes. Ils sont gratuits.
- 8- aucun masque ne peut être vendu sous peine de lourdes amendes.

Merci de respecter ces consignes

